

REGLEMENT NO 16
ABOLITION PARTIES
DE L'ANCIEN CHE-
MIN

PROVINCE DE QUEBEC
 MUNICIPALITE DE BERTHIER
 COMTE DE MONTMAGNY

REGLEMENT NO 16

Abolition parties de l'ancien chemin

A une assemblée spéciale du conseil municipal de Berthier, dument convoquée par avis psécial, donné à tous les conseillers en date du 27 octobre 1942, et tenue la dite assemblée, jeudi le 29 octobre 1942, à 8 heures du soir, à la salle publique. A laquelle sont présents; M. Jos. N. Blais, Maire, M.M.. Rosario Bilodeau, Oscar Blais, Joseph Pelletier, Arthur Bilodeau, Ubal Galibois. La dite assemblée sous la présidence de M. Jos N. Blais, maire.

Attenud qu'avis de motion a été donné à la séance du 7 octobre 1942.

Il est proposé par M. Arthur Bilodeau

Secondé par M. Oscar Blais

Que ce conseil passe le règlement no.16 pour l'abolition de certaines parties de chemin ayant été remplacées par de nouvelles sections redressées et améliorées suivant avis dans la gazette officielle en date du 4 juillet 1942, à savoir:

1er

Une longueur de 2650 pieds, au nord de la nouvelle route, et sur vis-à-vis les lots no.31 à 55 inclusivement.

2ième

Une longueur de 2100 pieds, au sud de la nouvelle route sur ou vis-à-vis les lots nos.81 à 107 inclusivement.

Le présent règlement entrera en vigueur dans les quinze jours après sa publication.

Adopté unanimement

Joseph Blais Maire

Ludger Roy, sec.-tres.

Certifié vraie copie extrait du livre des délibérations page 28 et 29 en date du 29 octobre 1942.